



Formulaire sur le mode de fonctionnement

Afin de déterminer si vous devez obtenir une licence de la Commission canadienne des grains (CCG), nous avons besoin des renseignements suivants sur le mode de fonctionnement de votre entreprise.

Langue de correspondance préférée : Français ☐ Anglais ☐

A. Renseignements sur l'entreprise

1. Nom de l'entreprise constituée ou enregistrée : _____

Lieu de constitution ou d'enregistrement de l'entreprise : _____

2. Adresse du siège : _____

3. Adresse postale (si elle diffère de celle-ci-dessus) : _____

4. Personne-ressource pour les questions d'agrément : _____

5. Téléphone : _____ 6. Courriel : _____ 7. Site Web : _____

8. Structure de propriété de l'entité : Propriétaire unique ☐ Partnership ☐ Corporation ☐ Coopérative ☐ Autre ☐

9. Principaux dirigeants/propriétaires :

_____ % d'appartenance : _____ % d'appartenance : _____

_____ % d'appartenance : _____ % d'appartenance : _____

10. Date de fin de l'exercice : _____

11. Si vous avez des employés au Canada, veuillez fournir les détails suivants :

(a) Emplacement(s) des lieux de travail : _____

(b) Adresse postale (si elle diffère de celle-ci-dessus) : _____

12. Les employés au Canada passent-ils des contrats ou émettent-ils des paiements pour du grain? Oui ☐ Non ☐

13. Dressez la liste de toutes les entreprises liées :

Nom :	Lien :
Nom :	Lien :
Nom :	Lien :
Nom :	Lien :

B. Sources du grain

14. Comment achèterez-vous le grain (par exemple, directement auprès de producteurs, auprès de compagnies agréées par la CCG, auprès d'autres sources)?

Si vous achèterez du grain directement auprès de producteurs, veuillez continuer à remplir la section B.

Si vous n'achèterez pas de grain directement auprès de producteurs, passez à la section C.

15. Veuillez remplir le tableau ci-dessous.

Achats de grain prévus

Si les silos sont situés au Canada, déclarez tous les achats auprès de producteurs (notamment les achats auprès de producteurs des États-Unis et de l'Est du Canada livrés directement au silo). Si les silos sont situés à l'extérieur du Canada, ne déclarez que les achats auprès de producteurs du Canada ou le grain des États-Unis qui arrive directement dans l'Ouest canadien.

Pour une période de 12 mois		
Type de grain	Tonnes	Dollars (CAN)
Total des achats de grain	0	\$ 0

16. Comment allez-vous prendre livraison du grain (par exemple, livraison directe à votre silo, livraison directe à un agent ou à un transformateur sous-traitant, wagons de producteurs)? Si vous prenez des dispositions pour que le grain soit ramassé à la ferme, où sera-t-il transporté?

On entend par « agents » les personnes (autres que votre entreprise et ses employés) qui lient votre entreprise à l'achat de grain ou à la passation d'un contrat.

On entend par « transformateurs sous-traitants » les installations qui reçoivent du grain en votre nom pour le stocker et l'expédier ou le transformer. Ils ne passent pas de contrat et n'achètent pas en votre nom.

Les wagons de producteurs sont commandés par les producteurs (directement ou par l'intermédiaire d'administrateurs) auprès de la CCG pour expédier du grain directement vers une destination donnée.

17. (a) Administrerez-vous des demandes de wagons de producteurs pour le compte de producteurs? Oui ☐ Non ☐

(b) Assumerez-vous les frais des wagons de producteurs administrés pour le compte des producteurs? Oui ☐ Non ☐

18. Veuillez indiquer le but de vos achats de grain.

Semences	☐
Fourrage	☐
Stockage ou expédition, ou les deux	☐
Transformation directe en d'autres produits	☐

C. Renseignements sur les silos

19. Possédez-vous ou exploitez-vous des installations céréalières permanentes au Canada?

Oui ☐ Veuillez continuer de remplir la section C.

Non ☐ Veuillez passer à la question 26.

20. Veuillez fournir les renseignements demandés ci-dessous.

Si vous possédez ou exploitez des silos dans plus d'un emplacement, remplissez la présente section pour chaque emplacement.

Province : _____

Emplacement de la station : _____

L'emplacement de la station doit être celui de la voie sur laquelle se trouve le silo (pas nécessairement le nom de la municipalité la plus proche) ou le nom utilisé par la compagnie de chemin de fer pour indiquer où les wagons doivent être placés et où elle a affiché un tarif-marchandises.

Adresse physique : _____

Ligne ferroviaire : _____

21. Veuillez indiquer comment le grain est reçu au silo et comment il est expédié du silo.

	Wagons	Camions	Navires (vaisseau ou bateau)	Conteneurs
Le grain peut être <i>transféré dans</i> l'installation directement de :	☐	☐	☐	☐
Le grain peut être <i>transféré de</i> l'installation directement dans des :	☐	☐	☐	☐

Comment votre silo est-il structuré (par exemple, annexes, stockage en cellule, capacité de stockage garantie au producteur)? Du grain est-il stocké à l'extérieur du silo? Dans l'affirmative, décrivez les conditions de stockage (par exemple, silo-couloir, tas de grain, sacs à grain)?

On entend par « capacité de stockage garantie au producteur » l'espace qu'un producteur peut posséder ou louer à l'intérieur d'un silo primaire agréé.

On entend par « silo-couloir » une structure qui fait partie des installations d'un silo agréé, mais qui ne fait pas partie du silo proprement dit. Pour être considérée comme un silo-couloir, la structure doit être entièrement close et dotée d'une assise en béton, en asphalte ou toute autre base préparée, de parois rigides autoportantes, de portes et d'un couvercle.

22. Veuillez remplir le tableau ci-dessous.

Capacité de stockage

Année de construction		Capacité (tonnes)
Silo principal		
Annexe		
Annexe		
Annexe		
Annexe		
Capacité de stockage garantie au producteur		
Capacité totale du silo		0

23. Le silo dispose-t-il de balances? Oui ☐ Non ☐

24. Le silo dispose-t-il de capacités de levage (ce qui peut inclure l'utilisation de vis à grain) ? Oui ☐ Non ☐

25. Veuillez indiquer les procédés dont le grain fait l'objet et préciser le pourcentage de grain traité de cette façon.

Fendage	☐	_____ %	Décortilage	☐	_____ %
Broyage/Mouture	☐	_____ %	Concassage	☐	_____ %
Torréfaction	☐	_____ %	Perlage	☐	_____ %
Salaison	☐	_____ %	Coupe	☐	_____ %
Trituration	☐	_____ %	Polissage	☐	_____ %
Aplatissage	☐	_____ %	Ensachage/Emballage	☐	_____ %
Maltage	☐	_____ %	Triage (par taille ou couleur)	☐	_____ %
Mélange	☐	_____ %	Nettoyage	☐	_____ %
Autre : (décrire) _____	☐	_____ %			

26. Possédez-vous ou exploitez-vous des installations céréalières permanentes aux États-Unis?

Oui ☐

Non ☐

(a) Dans la négative, passez à la section D.

(b) Dans l'affirmative, dans quels états se trouvent les installations?

D. Destination du grain

27. Quelles sont les destinations du grain expédié par votre entreprise? Cochez les réponses pertinentes.

Expédié à des usines de transformation	☐	Expédié directement aux États-Unis	☐
Expédié à des parcs d'engraissement	☐	Autre, veuillez préciser :	
Expédié à des silos terminaux dans l'Est ou l'Ouest canadien	☐		

28. Quels sont les principaux moyens de transport du grain vers chaque destination (p. ex. wagon, camion, navire, conteneur)?

E. Achat et règlement du grain

29. Quelle entreprise conclura des contrats d'achat de grain directement avec des producteurs de l'Ouest canadien?

30. Quelle entreprise émettra le paiement aux producteurs de l'Ouest canadien pour le règlement du grain?

31. Les paiements versés aux producteurs de l'Ouest canadien sont émis à partir d'un bureau situé :

Au Canada ☐

Aux États-Unis ☐

Autre : _____

32. Les stocks de grain sont-ils mis en gage, hypothéqués ou nantis au profit d'un prêteur? Oui ☐ Non ☐

33. Veuillez indiquer en fonction de quels facteurs vous achetez du grain. Cochez les réponses pertinentes et précisez le pourcentage.

Grades de la *Loi sur les grains du Canada* ☐

Caractéristiques ☐

Autre _____ ☐

34. Comment la qualité du grain sera-t-elle déterminée aux fins du règlement avec les producteurs de l'Ouest canadien?

Préposé au classement des grains de l'entreprise ☐

Préposé au classement des grains indépendant sur place ☐

Échantillon soumis à la CCG ☐

Échantillon soumis à un laboratoire autre que celui de la CCG ☐

Autre _____ ☐

35. Faites-vous appels à des agents au Canada pour la réception ou l'achat de grain en votre nom? Oui ☐ Non ☐

On entend par « agents » les personnes (autres que votre entreprise et ses employés) qui lient votre entreprise à l'achat de grain ou à la passation d'un contrat.

36. Faites-vous appels à des transformateurs sous-traitants au Canada pour la réception de grain en votre nom?

Oui ☐ Non ☐

On entend par « transformateurs sous-traitants » les installations qui reçoivent du grain en votre nom pour le stocker et l'expédier ou le transformer. Ils ne passent pas de contrat et n'achètent pas en votre nom.

37. Si vous avez répondu par l'affirmative à la question 35 ou à la question 36, veuillez énumérer les entreprises et les particuliers qui agissent à titre d'agent ou de transformateur sous-traitant pour le compte de votre entreprise.

Nom	Emplacement	Agent	Transformateur sous-traitant
		☐	☐
		☐	☐
		☐	☐
		☐	☐

38. Agissez-vous pour le compte d'une autre personne ou entreprise dans le cadre de transactions de grain?

Oui ☐ Veuillez continuer de répondre à la question 38.
Non ☐ Veuillez passer à la section F.

(a) De quel type de transactions s'agit-il? _____
(b) Pour le compte de qui? _____

F. Signature et envoi

Date _____ Signature autorisée : _____

Nom en caractères
d'imprimerie : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Veuillez envoyer le formulaire à l'adresse courriel suivante :
Si vous ne pouvez envoyer le formulaire par courriel, postez-le à l'adresse suivante :

licence@grainscanada.gc.ca
Commission canadienne des grains
Programme d'agrément
303, rue Main, bureau 100
Winnipeg MB R3C 3G8